

Les ESTIVALES 2026

Implantation

SALLE POLYVALENTE / 61 place de la Charente, 57350 Spicheren.
ESPACE JOSEPH ALLMANG / 4 Rue de l'Abbé Collowald, 57350 Spicheren.

Période de fonctionnement : du 06 au 31 juillet 2026

⊕ Deux formules d'inscriptions vous sont proposées :

- du Lundi au Jeudi: De 8h à 17h30 (nombre de places limité)
- du Lundi au Jeudi: De 13h à 17h30 (nombre de places limité)
- Le Vendredi : la sortie, optionnelle (horaires communiqués en fonction des sorties)

Les dates par semaine :

- Semaine 1 : du 06 juillet au 10 juillet
- Semaine 2 : du 13 juillet au 17 juillet
- Semaine 3 : du 20 juillet au 24 juillet
- Semaine 4 : du 27 juillet au 31 juillet

Public concerné

A partir de la grande section maternelle jusqu'à 16 ans (enfants nés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2020)

Infos pratiques

- L'accueil du matin ainsi que le repas se déroulent à l'Espace Joseph Allmang
 - accueil échelonné de 08h00 à 09h30
- L'accueil de l'après-midi se déroule à la Salle Polyvalente
 - accueil échelonné de 13h00 à 13h30 (sauf le mercredi)
- La sortie piscine du mercredi (voir détail sur la fiche d'inscription)
- La sortie du vendredi et du lundi 13/07 est prévue pour toute la journée
 - les horaires vous seront communiqués en fonction des sorties.
- Les veillées :
 - les horaires vous seront communiqués en fonction de la programmation.

Attention : Pour les enfants ne participant pas à la sortie piscine ou à la sortie à la journée, aucun accueil ne sera proposé.

Inscriptions

Le dépôt du dossier d'inscription uniquement en version papier et complet se fera en mairie à partir du Lundi 01 juin 2026 aux horaires suivants :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- Le vendredi de 08h00 à 12h00.

Le dossier est à télécharger en ligne sur le portail famille, disponible en mairie ou sur demande par mail ; une fois le dossier complété, il est à déposer au secrétariat de la mairie - bureau inscription.

Si votre dossier est complet et en fonction des places disponibles, le secrétariat validera votre demande d'inscription. Une confirmation vous sera alors envoyée par mail.

Si vous avez déjà constitué un dossier pour le périscolaire 2025-2026, il est nécessaire de compléter l'intégralité du dossier, cependant vous n'avez pas besoin de fournir les pièces justificatives, sauf en cas de changement.

Les paiements se feront par prélèvement bancaire le 14 août 2026.

Pour vous accompagner dans vos démarches, nos services restent à vos côtés :

- Le service périscolaire au 03 72 36 01 15 ou 06 36 14 03 89
- Le service administratif de la mairie joignable au 03 87 85 31 01 aux horaires d'ouverture de la mairie.

Conditions de modification et d'absence

- Aucune modification des options d'inscription retenues pour une semaine donnée, ni aucune annulation, ne pourra être prise en compte après le dépôt du dossier complet et sa validation par le bureau des inscriptions des Estivales ; **sauf en cas de présentation d'un certificat médical dûment établi.**
- La facturation de la semaine complète est systématique, sauf en cas d'annulation selon les conditions mentionnées précédemment. Cette facturation s'applique quelle que soit la durée de présence de l'enfant pendant la semaine
- Concernant les sorties à la journée, dès que l'inscription est confirmée aucune annulation n'est possible sauf aux mêmes conditions relatées ci-dessus.

Communication des programmes et activités

Le programme pour la semaine sera disponible le jeudi précédant sur le panneau d'affichage devant la salle Polyvalente, à l'entrée de l'Espace Joseph Allmang, à l'entrée de la mairie ainsi que sur la page Facebook du service et de la Commune.

Merci de bien prendre connaissance des activités afin de prévoir une tenue adaptée et de vous assurer du lieu de rendez-vous.

Discipline

- Les enfants se doivent de respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel d'encadrement et de leurs camarades. En cas d'indiscipline notoire et répétée, et au vu d'un rapport établi par le personnel d'encadrement, une entrevue de la direction avec les responsables légaux peut être organisée.
- En cas de problèmes graves de comportement (insultes, violence, menaces...), et après avoir entrepris la démarche prévue à l'article précédent, si aucune autre solution n'est possible, la direction se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant.

Santé

- Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à mettre en œuvre par la direction, sur présentation d'une ordonnance précisant la durée du traitement, et d'une autorisation complétée par le responsable légal.
- En cas d'accident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.
- En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, celui-ci sera confié aux services de secours pour être conduit au centre hospitalier. Le responsable légal en est immédiatement informé. **À cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour, pour pouvoir être joint aux heures de l'accueil de loisirs.**

Je soussigné Mme - M. :

Certifie avoir bien pris connaissance du règlement d'inscription des Estivales 2026.

Fait à..... Le.....

Signature du représentant légal

Les tarifs

La tarification est établie exclusivement sur la base de l'adresse des représentants légaux de l'enfant.

La prise en charge de base pour la semaine du lundi au jeudi (13h00/17h30) :

Quotient familial	Enfant village	2 ^{ème} enfant et au-delà baisse de 10%
Barème A De 0 à 400	7.50 €	6.75 €
Barème B de 401 à 800	10 €	9 €
Barème C de 801 à 1200	15 €	13.50 €
Barème D de 1201 à 1800	20 €	18 €
Barème E 1801 à 2100	25 €	22.50 €
Barème f 2101 et plus	30 €	27 €

Quotient familial	Enfant hors village	enfant et au-delà baisse de 10%
Barème A De 0 à 400	27.50 €	24.75 €
Barème B de 401 à 800	30 €	27 €
Barème C de 801 à 1200	35 €	31.50 €
Barème D de 1201 à 1800	40 €	36 €
Barème E 1801 à 2100	45 €	40.50 €
Barème f 2101 et plus	50 €	45 €

La prise en charge pour la journée entière avec repas (8h00/17h30):

Quotient familial	Enfant Village	2 ^{ème} enfant et au-delà baisse de 10%
Barème A De 0 à 400	35.50 €	32 €
Barème B de 401 à 800	42 €	38 €
Barème C de 801 à 1200	51 €	46 €
Barème D de 1201 à 1800	60 €	54 €
Barème E 1801 à 2100	69 €	62 €
Barème f 2101 et plus	78 €	70 €

Quotient familial	Enfant hors Village	2 ^{ème} enfant et au-delà baisse de 10%
Barème A De 0 à 400	55.50 €	50 €
Barème B de 401 à 800	62 €	56 €
Barème C de 801 à 1200	71 €	64 €
Barème D de 1201 à 1800	80 €	72 €
Barème E 1801 à 2100	89 €	80 €
Barème f 2101 et plus	98 €	88 €

En option la sortie du vendredi :

Par enfant :

Sortie sans repas

40€

Les Bons caf:

→ Uniquement accepté pour les journées de prise en charge complètes.

Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Sexe : masculin féminin

Classe fréquentée :

Adresse :

Pour les enfants habitant en dehors de Spicheren, mais dont les grands-parents résident dans la commune, veuillez indiquer leur adresse:

.....

Demandeur

Père Mère Autre (préciser) :

Responsable du foyer de l'enfant

Situation familiale :

Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire

Mère:

Nom (indiquer le nom de jeune fille ainsi que le nom d'usage le cas échéant) :

.....

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (Portable, Fixe, Travail) :

Mail :

Père:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (Portable, Fixe, Travail) :

Mail :

En cas de famille recomposée, conjoint(e) vivant maritalement avec le responsable de l'enfant :

Qualité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone (fixe, portable, Travail) :

Mail :

Caisse d'allocation familiale

Numéro d'allocataire : Quotient Familial :

Assurance extra-scolaire :

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une garantie individuelle accident couvrant le temps extrascolaire. (Attestation à fournir)

Nom de l'assurance : Numéro de contrat :

Régime alimentaire spécifique de l'enfant

Merci de cocher la case correspondant au régime alimentaire de votre enfant :

Mon enfant ne mange pas de porc

Mon enfant ne mange aucune viande (régime végétarien ou autre)

Modalités de sortie des ESTIVALES

Après 17h30 heures, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs. En conséquence, il appartient aux parents de récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de la journée.

Pour les enfants scolarisés en Grande Section de maternelle (GSM), il est obligatoire qu'un adulte autorisé récupère l'enfant à la fin de l'accueil.

J'autorise mon enfant à rentrer seul (Sauf Groupe G1) : oui non

Si j'autorise mon enfant à rentrer seul ou sous la responsabilité d'un autre adulte, nommé dans le tableau ci-dessous :

Je dégage la COMMUNE de SPICHEREN et le personnel des ESTIVALES de toute responsabilité en cas d'un éventuel accident de trajet.

Je soussigné, M. - Mme

Déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus.

Fait à Le

Signature du représentant légal

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant et à prévenir en cas d'urgence en dehors des parents

L'enfant sera remis à la personne majeure désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

Si vous autorisez exceptionnellement une autre personne que celles désignées ci-dessous à prendre en charge votre enfant, veuillez **prévenir la mairie avant 17h00**.

Merci de remplir le tableau par ordre de préférence.

Nom - Prénom	Lien à préciser (Grand-parents-frère...)	Téléphone
		Portable : Domicile : Professionnel :
		Portable : Domicile : Professionnel :
		Portable : Domicile : Professionnel :

Autorisation Parentale

Je soussigné Mme - M. :

Représentant légal de l'enfant :

Déclare exacts les renseignements portés ci-dessus

Autorise N'autorise pas

- La diffusion de son image sur les supports papiers et numériques (Facebook du Service et communal, RL, Film, affiche promotionnelle...)

Autorise N'autorise pas

- A être véhiculé par le personnel d'encadrement des Estivales (mini bus communal)

Autorise N'autorise pas

- Le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de maladie ou d'accident, nécessitant une intervention chirurgicale d'urgence, concernant mon enfant.

Et certifie avoir pris connaissance du présent règlement d'inscription des Estivales 2025.

Fait à..... Le.....

Signature du représentant légal :

Documents à fournir

Pour toute inscription, veuillez fournir les pièces justificatives suivantes :

- Dossier d'inscription dûment rempli

ET UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS NON INSCRITS AU PERISCOLAIRE 2025-2026 :

- Photocopie de l'attestation d'assurance extrascolaire 2025-2026 en R.C.
- Photocopie de la carte d'identité
- Fiche sanitaire
- Autorisation de sortie du territoire remplie avec photocopie de la carte d'identité du parent signataire
- Si allocataire de la Caf (Caisse d'Allocations Familiales)
Joindre le formulaire justifiant votre quotient familial (A télécharger à partir de votre compte personnel Caf)
- RIB

Inscription aux ESTIVALES 2026

Je m'inscris aux Estivales 2026 :

La semaine 1 : du 06 juillet au 10 juillet

- Du lundi au jeudi de 8h à 17h30
- Du lundi au jeudi de 13h à 17h30
- Piscine journée complète le mercredi les enfants inscrits à la journée départ bus à 9h30
- Piscine 1/2 journée le mercredi pour les enfants inscrits à la 1/2 journée départ bus à 13h
- Sortie le vendredi

La semaine 2 : du 13 juillet au 17 juillet :

 À titre exceptionnel, en raison de l'organisation du **Festiv'été de la Brême d'Or et des Olympiades** prévues le **vendredi 17 juillet**, la sortie initialement programmée à cette date est avancée au **lundi 13 juillet**.

- Sortie le Lundi
- Du mercredi au vendredi de 8h à 17h30
- Du mercredi au vendredi de 13h à 17h30
- Piscine journée complète le mercredi les enfants inscrits à la journée départ bus à 9h30
- Piscine 1/2 journée le mercredi pour les enfants inscrits à la 1/2 journée départ du bus à 13h

La semaine 3 : du 20 juillet au 24 juillet

- Du lundi au jeudi de 8h à 17h30
- Du lundi au jeudi de 13h à 17h30
- Piscine journée complète le mercredi les enfants inscrits à la journée départ bus à 9h30
- Piscine 1/2 journée le mercredi pour les enfants inscrits à la 1/2 journée départ du bus à 13h
- Sortie le vendredi

La semaine 4 : du 27 juillet au 31 juillet

- Du lundi au jeudi de 8h à 17h30
- Du lundi au jeudi de 13h à 17h30
- Piscine journée complète le mercredi les enfants inscrits à la journée départ bus à 9h30
- Piscine 1/2 journée le mercredi pour les enfants inscrits à la 1/2 journée départ du bus à 13h
- Sortie le vendredi



↳ Aucun enfant ne sera accepté sans dossier complètement rempli
Places limitées liées au taux d'encadrement défini par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports



FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2025 / 2026

1 – **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS MUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

L'enfant a-t-il un **Projet d'Accueil Individualisé** ? oui non

Si **oui** joindre une **ordonnance** récente, le **PAI** et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

	Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire ou aigu	Scarlatine	Coqueluche	Otite	Rougeole	Oreillons
Oui									
Non									

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

5- RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE PENDANT LE SEJOUR _____

Numéros de téléphone :

Mère domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____

Père domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

